

PROCES-VERBAL

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de MOUTIER d'AHUN du 14
septembre 2023,

Modifié sur demande d'une conseillère lors du conseil municipal du 5 octobre 2023

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0

L'an deux mille vingt-trois, le 14 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de MOUTIER d'AHUN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy CATHELOT, Maire par intérim.

Date de la convocation : 10 septembre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Guy CATHELOT, Mme Isabelle DEPEIGE, M. Alain GERARD, M. Jean-François PALLEAUX, Mme Anny LAFASURE, M. Tanguy TERRAILLON, M. Matheu SINS, M. Jean-Luc GRAVERON, M. Didier JUILLET, M. Patrice SIMONET, M. Geoffrey GRAVERON.

EXCUSÉS : /

PROCURATIONS : /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Mme Isabelle DEPEIGE

.....
La séance est ouverte à 18h30 par M. Guy CATHELOT, maire par intérim. Elle est enregistrée.

1. Le compte-rendu de la séance du 19 juillet 2023 est approuvé.

Messieurs Alain GERARD, Matheu SINS, Jean-Luc GRAVERON, Didier JUILLET et Geoffrey GRAVERON, conseillers municipaux élus le 10 septembre 2023, sont installés dans leur fonction.

M. Guy CATHELOT, doyen d'âge, prend la présidence de l'assemblée.

2. Election du maire.

Il est procédé à l'élection du maire, à bulletin secret.

1ER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 11

Majorité absolue des suffrages exprimés : 6

A obtenu : M. Guy CATHELOT : 11

Est élu : M. Guy CATHELOT, maire de la commune de Moutier d'Ahun

M. Guy CATHELOT, maire, prend la présidence de l'assemblée.

3. Délibération n°2023-44 portant sur la fixation du nombre d'adjoints.

Le conseil municipal fixe à deux le nombre d'adjoints de la commune du Moutier d'Ahun.

Pour : 11

4. Election des adjoints

Election du 1^{er} adjoint :

Au premier tour de scrutin secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 11

- bulletins blancs ou nuls : 1

-suffrages exprimés : 10

- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme Isabelle DEPEIGE : 10

Mme Isabelle DEPEIGE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 1^{ère} adjointe.

Election du 2^{ème} adjoint :

Au premier tour de scrutin secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 11

- bulletins blancs ou nuls : 0

-suffrages exprimés :	11
- majorité absolue :	6

Ont obtenu :

- M. Alain GERARD :	10
- M. Jean-François PALLEAUX :	1

M. Alain GERARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2^{ème} adjoint.

Mme Isabelle DEPEIGE et M. Alain GERARD sont installés dans leur fonction.

5. Lecture de la charte de l' élu local.

M. le Maire donne lecture de la charte de l' élu local.

6. Délibération n°2023-46 portant sur l'indemnité de fonction du maire.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'indemnité de fonction à allouer au maire. Monsieur le Maire indique qu' il souhaite que seulement 75% de son indemnité de maire lui soit allouée.

Après avoir délibéré, le conseil :

- décide que pendant toute la durée de son mandat, le maire percevra une indemnité mensuelle égale à 19,13% de l'indice brut terminal de la fonction publique allouée au maire dans les communes de moins de 500 habitants
- que la décision prend effet le 10 septembre 2023.

Pour : 11

7. Délibération n°2023-47 portant sur des délégations de fonction du conseil municipal au maire

Après avoir délibéré, le conseil décide de déléguer au maire les attributions suivantes :

- De prendre toute décision concernant les conventions, la préparation, la passation, l' exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 4 000€ HT.
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- D' autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Pour : 11

8. Délibération n°2023-48 portant sur la désignation des membres des commissions communales et intercommunales.

Commissions communales :

Commission des travaux et entretien des biens communaux	M. Jean-François PALLEAUX
	Mme Anny LAFAYE
	M. Tanguy TERRAILLON
	M. Didier JUILLET
	M. Geoffrey GRAVERON
Commission communication	M. Patrice SIMONET
	Mme Isabelle DEPEIGE
	M. Didier JUILLET
	M. Alain GERARD
Commission budget et finances	Mme Isabelle DEPEIGE
	M. Patrice SIMONET
	Mme Anny LAFAYE
Commission contact associatif, culturel et festivité	M. Mattheu SINS

Commissions intercommunales :

Accueil, attractivité et tourisme	M. Alain GERARD
	M. Mattheu SINS
Habitat, urbanisme, PLUi	M. Guy CATHELOT
Espaces naturels, rivières et forêts	M. Tanguy TERRAILLON
	M. Jean-François PALLEAUX
Eau potable et assainissement	M. Geoffrey TERRAILLON
	Mme Isabelle DEPEIGE
Culture et vie associative	M. Mattheu SINS
	M. Alain GERARD

Pour : 11

9. Délibération n°2023-49 portant sur la désignation des délégués des syndicats intercommunaux.

SDEC 23	M. Jean-François PALLEAUX	Titulaire
	Mme Isabelle DEPEIGE	Suppléante
SICTOM de Chénérailles	M. Jean-Luc GRAVERON	Titulaire
	M. Didier JUILLET	Suppléant
SIAEP d' Ahun	M. Guy CATHELOT	Titulaire
	M. Jean-François PALLEAUX	Titulaire
SDIC 23	Mme Isabelle DEPEIGE	Titulaire
	M. Guy CATHELOT	Suppléant

Pour : 11

.....

Questions diverses :

- M. le Maire informe sur les préparatifs de la course cycliste « les routes creusoises » qui se déroulera le samedi 23 septembre 2023.
- M. Palleaux informe le conseil que le SIAEP d'Ahun va devenir un supra syndicat.
- Mme Lafaure demande :
 - Si le dossier concernant le congé longue durée de l'adjoint technique principal de 2^{ème} classe titulaire est correctement suivi
 - Si la demande de versement de subvention DETR pour les travaux du chemin du Marais a bien été envoyée
 - S'il ne serait pas pertinent de poser des compteurs d'eau à lecture à distance dans le bourg

La séance est levée à 20h50.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Palleaux', is enclosed within a large, loopy oval. A long, thin line extends downwards from the bottom of the oval.

